



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 4 août 2014 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Michel Harrisson

Madame Diane Thibault

Monsieur Jean-Guy Périard

Monsieur Bernard Riopel

Madame Valérie Pelletier

Absence motivée : Monsieur Guy Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe par intérim, Madame Priscilla Maurice.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1 Ouverture de l'assemblée;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014;
- 1.4 Questions du public.

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Autoriser l'achat d'équipements informatiques afin d'optimiser le serveur des bureaux administratifs

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2014



2.2 Questions du public.

3. FINANCES

3.1 Adoption des comptes à payer;

3.2 Dépôt des revenus et dépenses au 30 juin 2014

3.3 Questions du public.

4. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement;

4.2 Demande de dérogation mineure matricule 0479-74-6398;

4.3 Procès-verbal de la réunion du CCUE;

4.4 Informations sur la consultation publique concernant le schéma d'aménagement ;

4.5 Questions du public.

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Rapport du directeur des travaux publics;

5.2 Amendement à la résolution n° 2014-03-063 pour mandater un arpenteur-géomètre pour régulariser le titre de propriété de la virée de la rue du Domaine

5.3 Questions du public.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport du directeur de la sécurité publique;

6.2 Autoriser l'achat d'un détecteur 4 gaz

6.3 Questions du public



7. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.1 Adoption du règlement n° 11-2014 pour créer une réserve financière pour le projet du Parc intergénérationnel;
- 7.2 Demande de budget de fonctionnement 2014 – Parc intergénérationnel
- 7.3 Questions du public.

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

9. DIVERS

- 9.1 Correction de la résolution 2014-07-155 – Rallye Défi 2014
- 9.2 Questions du public.

10. CORRESPONDANCE

- 10.1 Demande de gratuité de la salle municipale – Cercle de fermières de Montpellier
- 10.2 Demande d'utilisation de locaux pour 2014-2015 – Alliance alimentaire Papineau «Cuisine partage»
- 10.3 Lettre de remerciements de la Coopérative jeunesse de services
- 10.4 Réduction de vitesse
- 10.5 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2014-08-167

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Il est également résolu que le point « divers » reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014

2014-08-168

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.



1.4 Questions du public

2. ADMINISTRATION

2.1 Autoriser l'achat d'équipements informatiques afin d'optimiser le serveur des bureaux administratifs

2014-08- 169

CONSIDÉRANT le besoin urgent d'optimiser le serveur des bureaux administratifs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de « Martin Crépeau informatique inc. » pour l'achat d'équipement informatique afin d'optimiser le serveur des bureaux administratifs pour la somme de mille quinze dollars (1 015 \$) plus les taxes applicables;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 03 01001« systèmes informatiques & ameublements ».

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Questions du public



3. FINANCES

3.1 Adoption des comptes à payer

2014-08-170

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2014-08.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 29 juin au 26 juillet 2014, totalisant 93 759.13 \$
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2014, totalisant 57 123.16 \$

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Adoptée à l'unanimité.



3.2 Dépôt des revenus et dépenses au 31 mars 2014

Les membres du conseil ont pris connaissance du document cité en titre.

3.3 Questions du public

4. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

4.1 Rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juillet 2014.

4.2 Demande de dérogation mineure matricule 0479-74-6398

2014-08-171

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée le 2 mai 2014 concernant la construction d'un garage dont une portion de ce garage sera construit en cour avant lorsqu'il est interdit par le règlement 12-2000 article 7.2.1.

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est demandée pour la propriété sise au 16 rue Deschamps, portant sur une partie du lot P 56, rang IX, canton de Ripon.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCUE;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de consultation publique a été publié le 22 juillet pour la demande de dérogation mineure au 16 rue Deschamps et que la séance publique de consultation ayant eu lieu le 4 août à 19 h 15 à la salle de la mairie ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la dérogation mineure décrite au préambule.

Adoptée à l'unanimité.



4.3 Procès-verbal de la réunion du CCUE

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 16 juin 2014.

4.4 Informations sur la consultation publique concernant le schéma d'aménagement

La directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement informe la population sur la consultation publique qui aura lieu à Ripon le 7 août 2014 ainsi que le 13 août 2014 à la MRC sur le schéma d'aménagement.

4.5 Questions du public

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Rapport du directeur des travaux publics

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de juillet 2014.

5.2 Amendement à la résolution n° 2014-03-063 pour mandater un arpenteur-géomètre pour régulariser le titre de propriété de la virée de la rue du Domaine

2014-08-172

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil amende la résolution n° 2014-03-063 pour mandater un arpenteur-géomètre pour régulariser le titre de propriété de la virée de la rue du Domaine afin de préciser que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Manon Lanthier, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente au nom de la Municipalité.

ET QUE mention soit faite dans le registre des procès-verbaux.

Adoptée à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2014



5.3 Questions du public

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de juillet 2014.

6.2 Autoriser l'achat d'un détecteur 4 gaz

2014-08-173

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de ARÉO-FEU en date du 4 août 2014 pour l'achat d'un détecteur 4 gaz pour la somme de huit cents soixante dollars (860.00\$) plus les taxes applicables;

ET QUE ce montant soit prélevé au poste budgétaire 03 01001« systèmes informatiques & ameublements ».

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Questions du public

7. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Adoption du règlement n° 11-2014 pour la création d'une réserve financière pour le projet du Parc intergénérationnel

2014-08-174

ATTENDU QU'en conformité avec l'article 445 du Code municipal, les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture. Il y a donc dispense de lecture.

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 1094.1 du code municipal du Québec, le Conseil peut créer une réserve financière à une fin déterminée pour le financement de dépenses;

ATTENDU QU'un règlement à cet effet avait déjà été adopté en 2012;

ATTENDU QUE par sa résolution n° 13-09-184 la Municipalité a remis un chèque au montant de quatorze mille six cents soixante-dix dollars et dix cents (14 670,10 \$) suite à une lettre reçue de l'Association des loisirs de Montpellier manifestant leur désir d'amorcer les travaux dès l'automne 2013;

ATTENDU QUE la municipalité de Montpellier par sa résolution n° 2014-04-081 a désigné Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet du parc intergénérationnel;

ATTENDU QU'il est de l'intention de la municipalité de Montpellier de créer à nouveau, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière d'un montant de vingt-quatre mille six cent soixante-dix dollars et dix cents (24 670,10 \$) pour financer les dépenses suivantes :

- acquisition de nouveaux équipements et toutes autre dépenses
- admissibles conditionnel à l'obtention de la subvention prévue à cette effet.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le règlement pour créer une réserve financière pour le projet du Parc intergénérationnel n° 11-2014 soit adopté tel que présenté et déposé en annexe.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Association des loisirs de Montpellier fasse parvenir un chèque au montant de quatorze mille six cents soixante-dix dollars et dix cents (14 670,10 \$) à la municipalité de Montpellier.

ET QUE ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 Demande de budget de fonctionnement 2014 – Parc intergénérationnel

Nous accusons réception de votre lettre en date du 24 juillet 2014 demandant un budget de fonctionnement 2014 pour le Parc intergénérationnel. Cette demande sera mise à l'étude.

7.3 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

9. DIVERS

9.1 Correction à la résolution 2014-07-155 – Rallye Défi 2014

2014-08-175

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2014-07-155 qui se lisait comme suit :

«ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier :

Réitère son appui aux organisateurs du Rallye Défi pour les éditions 2014, 2015 et 2016 et accepte, pour chacune de ces éditions :»

Celle-ci aurait dû se lire comme suit :

«ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Montpellier :

Réitère son appui aux organisateurs du Rallye Défi pour les éditions 2014, 2015, 2016 et 2017 et accepte, pour chacune de ces éditions :»



EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Michel Harrisson

ET RÉSOLU QUE ce conseil acception la correction ci-dessus mentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

9.2 Questions du public

10. CORRESPONDANCE

10.1 Demande de gratuité de la salle municipale – Cercle de fermières de Montpellier

2014-08-176

CONSIDÉRANT la demande du Cercle de fermières de Montpellier, en date du 21 juillet 2014, pour la gratuité de la salle municipale le samedi 27 septembre 2014 afin d'y tenir une exposition de broderies et dentelles dans le cadre des Journées de la culture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Valérie Pelletier

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde la gratuité de la salle municipale au Cercle de fermières de Montpellier le samedi 27 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

10.2 Demande d'utilisation de locaux pour 2014-2015 – Alliance alimentaire Papineau «Cuisine partage»

2014-08-177

CONSIDÉRANT la demande de l'Alliance alimentaire Papineau, en date du 18 juillet 2014, pour la gratuité de la cuisine du centre communautaire pour l'année 2014-2015 afin d'y tenir une cuisine partage;

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2014



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde la gratuité de la cuisine du centre communautaire pour l'année 2014-2015 à l'Alliance alimentaire Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

10.3 Lettre de remerciements de la Coopérative jeunesse de services

Nous accusons réception de votre lettre en date du 23 juillet 2014, remerciant la municipalité du don accordé. Ce montant servira à l'achat de matériels de meilleure qualité pour effectuer les travaux dans la communauté et pour réaliser leurs projets.

10.4 Réduction de vitesse

Le maire informe l'assistance que la Municipalité de Montpellier a reçu une lettre du Ministère des transports concernant notre demande de réduction de vitesse sur la route 315. Le MTQ a pris connaissance de la résolution et demandera des documents supplémentaires pour évaluer correctement la demande.

10.5 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2014-08-178

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée à 21 h 02.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Priscilla Maurice,
directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe par intérim

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.